

**PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 27 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M.BONNOT Jean-Jacques, , M. BOUQUET Frédéric M. CHARVET Thierry, M.CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusée : Mme MATHEY Lucienne

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2021 :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2021 après rectification de 2 erreurs matérielles.*

2 –NOMINATION DES RÉGISSEURS DES DROITS DE PLACES :

La commune de Grièges comptait 2 régies : 1 pour la location de la salle des fêtes, l'autre pour l'accueil des forains.

Les régies donnent la possibilité aux communes de gérer les paiements en espèces.

A la demande de la trésorerie, la régie de la salle des fêtes a été supprimée, tout règlement concernant la salle de fêtes se faisant désormais uniquement par paiement auprès du trésor public.

Cependant la régie pour les forains subsiste. Il convient donc de nommer 2 personnes responsables de la régie. Sont proposés : Sébastien PEPIN et Thierry CHARVET.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **NOMME** Messieurs Sébastien PEPIN et Thierry CHARVET, régisseurs de la régie droit de place.*

4- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU :

Lecture est faite par madame le maire, du rapport annuel sur l'eau.

A retenir : le prix moyen de notre bassin s'élève à 3.81€ le m³ contre 4.15€ pour la moyenne nationale, dont 14% de redevance fiscale.

57 % des aides reversées par l'agence de l'eau sont en direction de la réalisation d'économie de consommation, de dépollution et de restauration des zones humides.

5- DÉFRAIEMENT DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Le bibliobus qui assurait les échanges de livres entre les bibliothèques communales et la bibliothèque centrale ayant été supprimé, les bénévoles se rendent 2 fois par mois à Bourg en Bresse ou à St Cyr sur Menthon pour échanger des documents. Elles sont parfois également amenées à suivre des formations.

Il est proposé de les rembourser de leurs frais kilométriques sur la base du barème fiscal en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le défraiement des bénévoles de la bibliothèque dans le cadre des échanges de livres et des formations liées à leur activité.

6- PROROGATION CONVENTION TÉLÉTRANSMISSION AVEC LA PRÉFECTURE :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le renouvellement de la convention de télétransmission des actes administratifs et budgétaires à la préfecture.*

7- RENOUELEMENT DU CONTRAT MICROBIB :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le renouvellement du contrat Microbib pour la mise en ligne du catalogue de la bibliothèque pour un coût annuel de 88 € HT.*

8- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHEMIN PIÉTONNIER FATY-VILLENEUVE :

En vue de la réfection du chemin piétonnier Faty-Villeneuve, il est possible d'obtenir de l'état, une subvention au titre de la DETR pouvant aller de 10 à 50 % de la somme engagée.

Au vu des devis, le montant des travaux s'élèverait à 137 141 € HT.

Il est proposé de demander une subvention de 40 % soit 54 856 € HT au titre de la DETR.

Pour compléter le financement, il est proposé d'utiliser le fonds de concours alloué par la communauté de communes à hauteur de 30 % des travaux soit 41 142 € (ce taux pouvant être revu si la subvention de l'état accordée devait être inférieure à 40%).

Le reste à charge pour la commune s'élèverait ainsi à 41 143 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de soumettre une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 40% des travaux envisagés, soit 54 856 € HT et une demande de fonds de concours à la communauté de communes de la Veyle à hauteur de 50% du reste à charge.*

9- ADHÉSION AU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL D'ALARME :

Lors du conseil du 17 novembre 2020, nous avons adhéré au nouveau réseau d'alarme mais nous avons conservé l'appel collectif dans un premier temps afin que tous les sapeurs-pompiers puissent acquérir les formations nécessaires.

Toutes les formations ayant été réalisées, il convient de passer en appel individuel et de ce fait il convient de demander au SDIS la dotation de 10 bips (13 sapeurs-pompiers dont 3 en double appartenance avec Pont-de-Veyle).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** l'adhésion au réseau départemental d'alarme en appel individuel et **DEMANDE** au SDIS la dotation de 10 bips d'appel individuel.*

10 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES :

Tous les ans, chaque commune doit désigner des jurés d'assises. Notre commune doit désigner 3 jurés, tirés au sort parmi les personnes inscrites sur la liste électorale, et ayant atteint l'âge de 23 ans et moins de 70 ans au cours de l'année civile.

11 – VENTE DE LA PARCELLE AB 633 :

Les propriétaires du bar tabac le Catalpa souhaitent acquérir la parcelle AB 633 située à l'arrière de leur bâtiment afin de pouvoir externaliser leur chambre froide et agrandir leur surface de terrasse.

La servitude existante pour l'accès arrière de la boulangerie subsistera. Quant au trottoir existant, il conviendrait de les autoriser à le supprimer pour permettre un accès plus large qu'à l'heure actuelle.

Il est proposé un prix de vente de 14 000 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la vente de la parcelle AB 633 à Monsieur et Madame PEREIRA Marlène et Stéphane, au prix de 14 000€, frais de notaire à charge de l'acheteur, et **AUTORISE** les futurs propriétaires à supprimer le trottoir en limite de la parcelle.*

12 – PRÉPARATION DES ÉLECTIONS :

Les prochaines élections auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Elles concerneront les départementales et les régionales.

Il est autorisé de mutualiser les assesseurs (président et secrétaire) ainsi que les isoïrs.

Il nous faut donc 4 personnes par bureau

Les permanences prévues sont :

	Bureau 1 : Mairie		Bureau 2 : Salle Polyvalente	
	Assesseurs	Président	Assesseurs	Président
8h00-13h00	Fabienne MERLE Christian PACCOUD Catherine	Annick GREMY	Hervé MANIGAND Cindy HULEUX Ginette	Thierry CHARVET

	SANJUAN		DESMARIS	
13h00-18h00	Frédéric BOUQUET Elisabeth GARREAU Irène PALLOT	Raymond CUERQ	Christian LORIN Marie-Claude FILET Annie SANDRIN	Jean-Jacques BONNOT

13 – DEMANDE DE SUBVENTION MFR VILLIE MORGON :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 50 € à la MFR de Villié-Morgon.*

14 – COUPE DE BOIS :

Monsieur RUDE Jean-Claude a procédé à la dernière coupe de bois (autorisée le 15 septembre 2020) sur la parcelle ZI 11a, située à Corcelles. 53.12 moules ont été coupés, le prix du moule ayant été fixé 16 €, soit 849.92 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de percevoir la somme 849.92 € relative à la coupe de bois réalisée par M. RUDE Jean-Claude.*

15 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Mme Elisabeth GARREAU indique que :

- La rentrée scolaire, à la suite de la période de confinement s'est bien déroulée. Pendant l'arrêt des cours, les travaux d'électricité ont été réalisés (internet et prises électriques)
- 55 personnes ont participé à l'opération nettoyage de printemps.
- 13 corbeilles de rue, 2 porte-vélos collectifs et 10 arceaux individuels ont été commandés.

Elle nous présente ensuite le rapport annuel et financier du SMIDOM.

M. Christian LORIN nous informe qu'il reste encore quelques peupliers à couper.

M. Raymond CUERQ nous indique :

- La reprise du travail à mi-temps thérapeutique de Dominique LORIN à compter du 3 mai.
- Une réflexion sur la place de la laiterie a été conduite. Une conduite d'eau importante longeant la maison attenante sous l'emplacement actuel des containers, il a été décidé de modifier l'agencement de la place et de déplacer les containers.
- La signalisation horizontale va être rafraichie.
- Les travaux rue du stade sont réceptionnés. Nous devrions recevoir un avoir d'environ 3000 €

M. Thierry CHARVET informe le Conseil Municipal de la forte hausse des demandes de permis de construire et d'autorisations de travaux.

16 – QUESTIONS DIVERSES :

Granulat-Vicat renonce à l'extension de la gravière de Grièges qui était prévue, compte-tenu des contraintes écologiques trop importantes. Il reste 5 à 6 ans d'exploitation.

A la suite du retour du certificat d'urbanisme concernant la parcelle N° C 932, le Conseil Municipal renonce à la vente de cette parcelle puisqu'elle n'est pas constructible.

Le nouveau camion pour le CPINI a été acheté. L'amicale des sapeurs-pompiers a versé un don de 3000 € pour participer à cette acquisition.

La numérisation du plan du cimetière aura lieu le 25 mai 2021.

Le prochain conseil aura lieu le 25 mai 2021.

Séance levée à 23h35

A GRIEGES, le 30 avril 2021

Le Maire, Annick GREMY